

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM ARMENTIERES, 20 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59280 ARMENTIERES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 4 000 €.

Mr LE MOULLEC PHILIPPE, représentant de la société SAS 360 RENOV S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CHEZ MR LE MOULLEC PHILIPPE 138 RUE LOUIS BOUQUET 62840 FLEURBAIX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
LE MOULLEC PHILIPPE	24	2 400 €
LE MOULLEC AXEL	16	1 600 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02684 00045304601 38

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Arnaud BLANCKAERT
Chargé d'affaires professionnels
BLANCKAR@CMNE.FR

JST14

lu et approuvé
Le Moulec
lu et approuvé
Blanckaert

